

Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal des Baous

Comité technique 1 – 03 mai 2022 - Vence

Compte rendu

Présents :

Valentine Guérin – Présidente du POPI, éleveur
Nicolas Chazez – Vence/SIVOM, DGS
Jérôme Bucher – Vence/SIVOM, DST
Isabelle Bonnet-Piron – Vence, chargée de mission
Elisabeth Gallien – PNR des Préalpes d'Azur, Directrice
Marie Gontier – CERPAM, ingénieur pastoraliste
Tiphaine Le Bris – CERPAM, ingénieur pastoraliste
Mohamed Benaïssa – Saint-Jeannet, DGS
Claire Fourneaux – Saint-Jeannet, chargée de mission développement durable
Valentine Vincentelli – CASA, chargée de mission agriculture
Kevin Peacock – CASA, chargé de mission Natura 2000
Caroline Giorgi – PNR des Préalpes d'Azur, chargée de mission agriculture

Excusés :

Anne Lamotte – Vence/SIVOM, responsable du service environnement

Ordre du jour

1. Convention de coopération public-public entre le SIVOM et le PNR des Préalpes d'Azur 1
2. Stage 2022 (action 25 du plan d'actions) 2
3. Actions à lancer en 2022 2
4. Compositions du COPIL et du COTEC 5

1. Convention de coopération public-public entre le SIVOM et le PNR des Préalpes d'Azur

Une convention de coopération a été signée en février 2022 pour un appui de l'Ingénierie PNR au SIVOM du Pays de Vence et communes du POPI des Baous dans la réalisation et le suivi du plan d'action.

Cette convention permet notamment une contrepartie financière de certains moyens humains dédiés à l'animation du POPI, étant entendu que le Parc porte un certain niveau d'action ici comme ailleurs sur le Parc pour certains des thèmes du POPI.

Voir convention jointe au compte rendu.

2. Stage 2022 (action 25 du plan d'actions)

La première action prévue en 2022 était l'accueil d'un stagiaire de 4 à 6 mois sur l'« Accompagnement des éleveurs dans les démarches de circuit court ». Les missions principales du stage concernent :

- Une synthèse démarches et opportunités dans un rayon kilométrique à définir à l'issue d'une première rencontre de lancement : Plans Alimentaires Territoriaux en cours sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la Métropole de Nice, magasin de producteurs, dynamique des commerces des villages du Grand Parcours des Baous en lien avec les circuits courts.
- L'identification des freins et des leviers pour les éleveurs à s'inscrire dans des démarches de circuit court et/ou des démarches collectives, et à développer la vente de proximité ; évaluation de la capacité/envie à recourir à du salariat mutualisé si une somme de besoins se dégage.
- Des propositions de solutions pour la valorisation des productions d'élevage en circuit court qui pourraient notamment s'inscrire dans le cadre des Plans Alimentaires Territoriaux en cours ou être portés par les politiques territoriales en 2023 (financements à explorer dont LEADER, FEADER, Département, Région, etc.)

La fiche de stage dans son ensemble est jointe au compte rendu.

Malgré les quelques candidatures le stage n'a pas trouvé preneur. Les solutions envisagées pour mener à bien cette action sont :

- Relancer l'offre au printemps 2022 sous la forme d'un service civique ou d'une proposition de stage de césure -> prévu dès que la ville de Vence aura reçu la validation de l'agrément nécessaire à l'accueil d'un service civique
- Relancer l'offre de stage à l'automne pour un stage hiver/printemps 2023 avec possibilité d'élargir les missions sur de la communication -> prévu si le service civique ne trouve pas preneur. Le PNR a reçu une candidature spontanée à étudier dans ce cadre.

3. Actions à lancer en 2022

La présidente du POPI, le CERPAM, le PNR et le SIVOM proposent au COTEC 4 actions à lancer en 2022. Un tableau de suivi des actions sera créé pour permettre de recenser aussi les actions réalisées par les partenaires pouvant répondre au plan d'action du POPI.

- a. Actions 12 et 13 : « Assurer l'échange des coordonnées éleveurs/chasseurs (annuaire) » et « Prévoir des échanges annuels entre éleveurs et sociétés de chasse [etc.] »

Lors du diagnostic il s'est avéré que les espaces où la cohabitation entre éleveurs et chasseurs se passent le mieux sont ceux où les acteurs se connaissent et échangent entre eux. Aussi il est proposé

de mettre en place un temps d'échange entre les 2 partis pour faire se rencontrer les éleveurs et chasseurs qui ne se connaissent pas et pouvoir désamorcer en amont des potentiels conflits.

Modalités d'actions :

- Organiser une rencontre entre éleveurs, chasseurs et structures techniques thématiques
- Dans le cadre de ses missions le PNR a prévu de reprendre contact avec la fédération de chasse ce printemps. Il ajoutera ce point à l'ordre du jour. Cela pourra être l'occasion de lancer des actions à partir de la mi-octobre (les ambassadeurs sont mobilisés prioritairement sur les sites sensibles touristiques d'ici là).

Partenaires à associer :

- DDTM06 (mission chasse)
- Fédération de chasse
- Préfecture : En amont du lancement des actions le SIVOM et le PNR préparent un courrier co-signé à la Préfecture pour s'assurer des bons interlocuteurs à inviter
- Sociétés de chasse locales et lieutenants de louveterie locaux
- OFB (pour le suivi des populations de faune sauvage)
- Ambassadeurs du PNR

b. Action 23 « recensement des conflits d'usages liés aux chiens de protection »

L'objectif de cette action est de pouvoir prendre connaissance des conflits d'usages recensés par la DDTM 06 sur les communes du POPI des Baous. C'est une demande formulée par les élus lors du diagnostic du POPI.

Modalités d'action : La DDTM 06 propose aux usagers rencontrant des problèmes lors de leurs passages en zone pastorale de les faire remonter via un questionnaire. L'action 23 pourrait se décomposer en 2 temps :

- Interroger la DDTM 06 sur sa possibilité de relayer les informations récoltées et comment. → la question sera posée via le même courrier à la Préfecture cité plus haut
- Faire circuler dans les mairies (élus et agents), gendarmeries et points d'information touristique l'information de l'existence de ce questionnaire → (cf action 35) une réunion annuelle ou par mandat présentant le pastoralisme, les chiens de protection, les résultats de l'enquête DDTM06, etc. Un premier point d'info sera proposé pour le premier comité de pilotage du POPI

Partenaires à associer :

- DDTM 06 (mission pastoralisme)
- Gendarmeries et polices rurales si il y en a
- Ambassadeurs du PNR

Autre idée : la communication peut aussi se faire auprès des organisateurs d'événements sportifs ou lors des manifestations dédiées au tourisme (Festival Outdoor par exemple) Caroline fait le lien avec

Cynthia FAURE (CM activités de pleine nature PNR) et Sylvie DAVILLER Chargée de communication PNR) à cet effet

c. Actions 36 à 40 « communication autour du partage des espaces et de la présence des chiens de protection »

La communication est un outil important à mettre en place tout au long de la réalisation du POPI. La communication grand public s'ajoute à la communication auprès des élus proposée précédemment.

Modalités d'action : Il est proposé de faire le point pour présenter au COPIL une stratégie de communication à valider concernant :

- La communication sur le partage des espaces et les chiens de protection réalisée par tous les partenaires
- Les canaux de diffusion existants et mobilisables selon les publics cibles
- La création d'une note technique partagée et rédiger un article pour les prochains bulletins municipaux (mai/juin)
- (A vérifier :) les modalités du règlement du PLU Métropolitain en zones A et N pour qu'il n'empêche pas la mise en place d'équipements pastoraux.

Autres idées/info à placer dans la « stratégie de communication » :

Contacteur les structures organisatrices d'événements ou sorties sportives (Fédération Française de Randonnée Pédestre FFRP et Comité olympique des sports CDOS par exemple) ; Certains ont exprimé le souhait de communiquer sur le sujet. Le CRT PACA organise un workshop pour donner à la presse des éléments de langage, une occasion de faire passer les messages existants ?

Utiliser les bulletins municipaux

La carte de la grande boucle du Grand Parcours des Baous sera bientôt prête.

Le CERPAM indique qu'une signalétique pastorale a été créée dans les Pyrénées et prévue pour s'apposer sur les poteaux PDIPR (cf PNR du Luberon ayant participé au projet ou utilisant les panneaux).

Solliciter les correspondants *Nice Matin* qui peuvent proposer de rédiger des articles (qui quand ?).

Partenaires à associer :

- Département 06

d. Actions 2,3,10 (1 à 11 plus globalement) : « Améliorer la pérennité de l'activité pastorale grâce à des outils modernes et fonctionnels »

L'objectif de cette proposition est de commencer à réunir les informations réglementaires nécessaires à l'implantation ou la rénovation d'équipements pastoraux.

Modalités d'action :

- Reprendre la liste des projets et besoins en aménagements réalisée lors du diagnostic, sélectionner un projet représentatif des besoins ou les 2 projets en suspend ?
- Mentionner ce besoin dans le courrier au sous préfet
- Réunir les partenaires autour d'un projet pour tenter de recueillir / dresser les exigences architecturales des sites classés et en faire un « cahier technique » : Valerie GAUGLER chargée de mission Paysage Aménagement Urbanisme cherchera date d'ici au 14 juillet
 - DDTM 06 dont architecte conseil
 - ABF
 - DREAL
 - Département 06
 - Communes (dont services urbanisme le cas échéant) ?
 - Autres ?

Autres idées/info :

La Métropole Nice Côte d'azur peut financer les équipements pastoraux à hauteur de 30% (voir conditions)

Le SIVOM réalise actuellement un inventaire du patrimoine vernaculaire (BDD Gertrude anciennement Mérimée) des sept communes du SIVOM en partenariat avec la Région. Des fiches explicatives sur certains éléments identifiés (dont cabane en pierre sèche, lavoirs, fermes...) sont consultables sur le site web de la Région pour la Gaud. Actuellement l'inventaire se poursuit à Saint-Paul-de-Vence.

Les dossiers de demande d'aménagement ou de rénovation doivent être présentés ensemble ou au moins à plusieurs pour avoir une meilleure chance d'être étudiés, accompagnés et acceptés.

4. Compositions du COPIL et du COTEC

a. Composition du COPIL

Lors de la réunion de cadrage d'octobre 2022, une liste de membres du COPIL a été proposée :

- Elus SIVOM + 3 communes
- Le Président du Parc ou son représentant
- Le Président du COPIL N2000 ou son représentant
- Le Président du Département ou son représentant (compétence PDESI/PDIPR)
- La Présidente du POPI
- Leurs services à titre consultatif

Il est proposé de ne conserver dans le COPIL que les instances/membres décisionnaires selon le tableau suivant :

Instance	Fonction	Nom (ou représentant)
POPI	Présidente	Valentine GUERIN

PNR Préalpes d'Azur	Président	Eric MELE
Vence et SIVOM	Président	Régis LEBIGRE
Coursegoules	Elu référent	A nommer
Gattières	Elu référent	Anne NAVELLO, Adjointe
Saint-Jeannet	Elu référent	Julie CHARLES, Maire
Tourrettes-sur-Loup	Elu référent	Frédéric POMA, Maire
Bouyon	Elu référent	Renée Paule Gachet
Le Broc	Elu référent	Michèle Bernard

+ leurs services à titre consultatif

b. Composition du COTEC

Lors de la réunion de cadrage d'octobre 2022, une liste de membres du COTEC a été proposée :

- Directeur du SIVOM
- Chargée de projet SIVOM
- Direction du PNR (Directrice ou Directeur adjoint)
- Chargés de projets du PNR selon les thématiques abordées
- Chargés de mission Natura 2000 (CASA)
- Chargées de mission CERPAM
- Chargé de mission Chambre d'Agriculture (Estelle Pernot en premier lieu)
- Services des communes du Grand Parcours des Baous
- Services départementaux (PDESI/PDIPR)

Il est proposé d'ajouter les structures suivantes :

- Métropole Nice Côte d'Azur, chargée de mission agriculture Sylvie Dupuy
- ONF (Emmanuel Joyeux)
- DDTM 06 (Quentin Baudouin, chef de pôle, qui relayera si besoin aux services pastoralisme ou chasse)
- FROSE (Jacques Courron, président)

Il est proposé d'inviter également la Fédération de Chasse et l'OFB en fonction des thématiques abordées. Ils seront également invités sur les réunions de travail relatives aux actions citées précédemment.